
Volume 4 - Numéro 2, 2011 - Nouvelles De l'Union Européenne

Projet De l'Union Européenne MEDRAPET

La Commission européenne a récemment lancé le projet MEDRAPET (Medical Radiation Protection Education & Training) afin d'évaluer l'application des dispositions de la directive sur l'exposition médicale qui concerne la formation à la radioprotection des professionnels de santé dans les États membres de l'Union, et de mettre à jour les 116 recommandations relatives à la protection contre les rayonnements. Dans ce cadre, un atelier se tiendra du 21 au 23 avril 2012 à Athènes, en Grèce, afin de nourrir la discussion sur les questions liées à la formation en radioprotection des professionnels de santé de l'Union. Le projet MEDRAPET mène actuellement une étude à l'échelle européenne pour établir le statut qui guidera la formation médicale en radioprotection dans les États membres. Les résultats de cette étude seront discutés durant cet atelier.

Ces résultats formeront la base d'un conseil européen sur la formation des professionnels médicaux à la radioprotection. L'atelier veut offrir une plateforme à tous les professionnels de santé pour l'échange des expériences, le partage des connaissances, et la discussion autour des problèmes déjà existants que pose la formation en radioprotection. Si vous désirez y prendre part, sachez qu'aucun frais d'inscription n'est requis, mais que le nombre de places est limité à cent.

Plusieurs organisations professionnelles sont concernées : la Société européenne de radiologie (European Society of Radiology, ESR) en tant que coordinateur, la « European Federation of Organizations for Medical Physics » (EFOMP), la « European Federation of Radiographer Societies » (AEFR), la « European Society for Therapeutic Radiology and Oncology » (ESTRO), la « European Association of Nuclear Medicine » (EANM) et la « Cardiovascular and Interventional Radiological Society of Europe » (CIRSE).

Pour des informations plus détaillées sur MEDRAPET, veuillez consulter le site www.medrapet.eu.



La Joint Commission Publie Des Recommandations Concernant La Radioprotection

La Joint Commission a publié un rapport qui fournit des informations aux prestataires de soins de santé concernant l'émission de radiations des examens d'imagerie diagnostique : il met en garde contre les doses élevées qui augmentent le risque de dommages à long terme. Le rapport indique que l'exposition totale de la population américaine à des rayonnements ionisants a presque doublé au cours des deux dernières décennies. De plus, si un patient est soumis à des doses répétées, l'effet cumulatif de ces doses provoque également des préjudices. À l'inverse, l'utilisation d'un rayonnement insuffisant peut augmenter le risque d'erreur diagnostique, retarder le traitement ou, si l'examen initial est incorrect, la nécessité de le répéter occasionne une nouvelle exposition.

Par ailleurs, les rayons X sont officiellement classés cancérigènes par l'Organisation mondiale de la Santé et l'Agence internationale pour la recherche contre le cancer, l'« Agency for Toxic Substances and Disease Registry » des « Centers for Disease Control and Prevention » et le « National Institute of Environmental Health Sciences ».

Le rapport détaille que les 72 millions de scanners effectués aux États-Unis durant l'année 2007 pourraient être à l'origine, selon une estimation, de 29 000 cancers et de 14 500 décès causés par les rayonnements (incidence du cancer = 0,04 pour cent). Une autre étude estime l'incidence du cancer lié aux radiations CT de 0,02 à 0,04 pour cent. Bien que les conclusions de ces études reposent sur certaines hypothèses non encore vérifiées – à savoir une relation linéaire entre la dose de rayonnement et le risque, même à des expositions très faibles – ils font ressortir la nécessité de maintenir les doses de rayonnement aussi faibles que raisonnablement possibles pour l'obtention des informations utiles au diagnostic.

Même si les experts sont en désaccord sur l'ampleur des risques de cancer induits par l'imagerie diagnostique, il est admis qu'il est nécessaire d'être hautement vigilant, d'estimer la nécessité médicale d'un niveau donné d'exposition aux radiations en tenant compte des risques, et que des mesures doivent être prises pour éliminer les expositions aux rayonnements évitables. Le rapport complet est disponible en anglais sur http://www.jointcommission.org/assets/1/18/SEA_471.PDF

Published on : Mon, 25 Apr 2005